

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OCAFRAIN.

Etaient présents: Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

<u>Était excusés</u>: Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne <u>A été nommée comme secrétaire de séance</u>: M. MATEO Jean François

<u>Date convocation</u>: 30/06/2023 <u>Date d'affichage</u>: 30/06/2023

DECISION N° 1: RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

(Nomenclature: 5.3)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les membres de la commission de contrôle de la liste électorale sont nommés pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que cette commission est chargée de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

En outre, il indique que dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- NOMME Madame Odile FALXA membre de la commission de contrôle de la liste électorale.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 05 juillet 2023 Le Maire, Jean-Marc OCAFRAIN

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 13/07/2023 Et après transmission en sous-préfecture le 13/07/2023